

**« MARCHÉ DES PRODUCTEURS ET DES PRODUITS DU TERROIR » DE LA SAINT BLAISE 2019
SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 JANVIER 2019
DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Participation financière: 3,05 € par jour et par mètre linéaire.
Encaissement réalisé sur place. Présence obligatoire les 2 jours**

Dossier de candidature à renvoyer complété et accompagné de vos justificatifs à :

**Commune de Valbonne Sophia Antipolis
Service Animation Tourisme Spectacles
1 place de l'Hôtel de Ville
06 560 VALBONNE
Renseignements au : 04.93.12.34.58 / 04.93.12.34.55**

La date limite de réception des dossiers est fixée au 4 janvier 2019 à 17 heures

Toutes pièces manquantes, informations non complétées ou envoyées après la date limite indiquée sur le dossier de candidature, entraîneront la nullité de la demande.

Nom / Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

N° Tél :

Email :

Justificatifs à fournir :

- **Eléments administratifs** (se référer à l'article 5 du cahier des charges du marché de la Saint Blaise 2019)
- **Eléments techniques** (se référer à l'article 5 du cahier des charges du marché de la Saint Blaise 2019)
- La liste complète de l'ensemble des produits et objets proposés à la vente (**aucun produit non mentionné ne pourra être déballé**), leur nature et leur origine :

.....
.....
.....

Une liste exhaustive peut être annexée au présent dossier, elle devra être datée et signée par le demandeur.

- Les types de structure de vente (parasols de marché, tables, vitrines etc..) avec les dimensions totales du stand souhaité (longueur et profondeur) :

.....
.....
.....

LONGUEUR :

PROFONDEUR :

Photographies permettant d'apprécier les produits et articles proposés à la vente ainsi que la qualité visuelle du stand,

Tout autre document que le candidat juge utile.

Le cas échéant, demande de vente de boissons alcoolisées du 3^{ème} groupe : *boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool, vin chaud.*

OUI

NON

Si oui lesquelles :

.....
.....
.....

La vente de boissons alcoolisées sur ce marché est soumise à autorisation préalable de la Commune. La vente des boissons des 4^{ème} et 5^{ème} groupes (rhums, tafias, alcools distillés et toutes autres boissons alcooliques) est interdite sur ce marché.

- Points particuliers à signaler :

.....
.....

Je soussigné,

Nom/Prénom

Déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour le marché de la Saint-Blaise 2019,
Déclare accepter l'intégralité des dispositions du présent règlement,
Certifie exacts les renseignements portés sur le présent dossier de candidature.

Cocher les cases ci-dessus.

A :

Le :

Signature